

2 Politique

Parlement/Ouverture de la première session ordinaire aujourd'hui

Les députés la tête dans les Législatives

J.K.M

Libreville/Gabon

Après plusieurs mois de vacances, sénateurs et députés reprennent le chemin de leurs hémicycles respectifs dans un contexte marqué, entre autres, par la fièvre des prochaines Législatives, l'examen d'un certain nombre de projets d'ordonnances matérialisant les recommandations du Dialogue politique, dont la réforme des deux institutions parlementaires.

VACANCES terminées pour les parlementaires. Et pour cause, conformément aux dispositions de la Constitution, c'est aujourd'hui, premier jour ouvrable du mois de mars, que s'ouvre la

première session ordinaire du Parlement, dite "des lois". Au cours de laquelle, contrairement aux sénateurs, les députés actuels ne devraient pas siéger jusqu'en juin. Car, les élections législatives sont censées se dérouler le 28 avril au plus tard. Ce qui signifie qu'au moment de la clôture de cette session parlementaire, on devrait avoir une Assemblée nationale entièrement renouvelée.

Il est donc à craindre que nombre de députés aient la tête à cette échéance électorale. D'autant plus qu'une frange de l'opposition "radicale" n'entend pas dérouler le tapis rouge au Parti démocratique gabonais (PDG) à cette occasion. Et que certains d'entre eux ne sont pas sûrs d'être investis par leurs écuries politiques

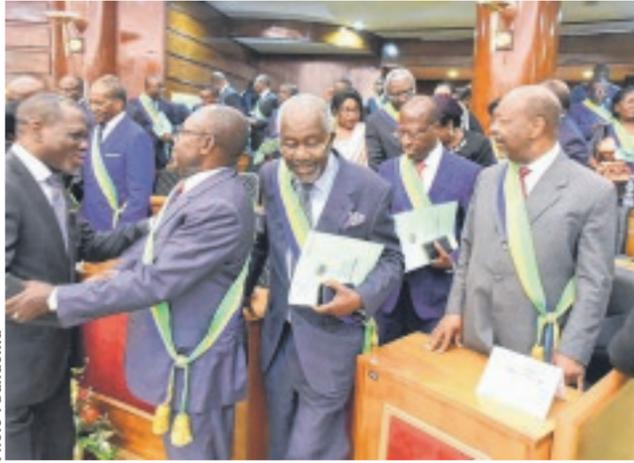


Photo : Bandoma

Les députés à l'heure des retrouvailles.

respectives (lire ci-dessous).

Quoiqu'il en soit, cette première session ordinaire devrait, entre autres, examiner des projets d'ordonnances adoptés en Conseil des ministres par le

gouvernement pendant la période d'intersession parlementaire. Il s'agit notamment de projets de textes modifiant, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi N°07/96

du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques en République gabonaise. Une révision qui institue le Centre gabonais des élections (CGE), le Conseil économique et social et environnemental (CESE), le scrutin à deux tours pour les élections présidentielles et législatives, la Haute autorité de la Communication (HAC), le nouveau découpage électoral, le département administratif comme siège du sénateur, etc. Avec, pour corollaire, l'augmentation du nombre de députés et la réduction de celui des sénateurs (lire aussi ci-dessous).

Autant de textes qui matérialisent les recommandations du Dialogue politique qui s'est tenu, du 12 avril au 26 mai 2017, à Angondjé, dans la commune

d'Anganda. Dans tous les cas, la réaction des élus du palais Omar Bongo Ondimba, au moment de l'examen du projet d'ordonnance réduisant le nombre de sénateurs, devrait être particulièrement scrutée et analysée. Vu que, selon de nombreuses indiscretions, plusieurs d'entre eux ont le sentiment d'avoir été "sacrifiés sur l'autel des intérêts des participants aux assises d'Angondjé". D'autant plus que, à les entendre, "cette décision est peu contributive à la démocratie".

Qu'à cela ne tienne, les parlementaires devraient faire montre de diligence dans l'examen des textes susmentionnés. Et pour cause, ils doivent être ratifiés avant le 28 avril.

Sénat

Dans quel état d'esprit ?

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

La session parlementaire qui s'ouvre aujourd'hui, devrait être essentiellement consacrée à l'examen et la ratification des nombreuses ordonnances adoptées par l'Exécutif pendant l'intersession parlementaire. Parmi celles-ci, une qui réduit très largement le nombre des sièges de sénateurs. Un texte que d'aucuns considèrent comme un acte de trahison de la part du gouvernement, au regard de l'ampleur de la réduction.

Il est vrai que tout le monde, y compris au Sénat, savait que le nombre des sièges de sénateurs devait être revue à la baisse. Cela avait été acté dans le rap-

port ayant sanctionné les assises du Dialogue politique d'Angondjé. Mais, très peu pouvaient imaginer que ce sera dans une telle proportion, c'est-à-dire de 102 à 52, soit 50 en moins. Ce qui fait en sorte que 50 élus, au moins, de cette chambre du Parlement ne reviendront pas à la prochaine législature qui, normalement devrait débiter l'année prochaine.

Voilà le contexte dans lequel s'ouvre la première session ordinaire du Parlement. L'ordonnance réduisant le nombre de sièges au Sénat a été adoptée lors du Conseil des ministres du 23 février dernier. Selon le nouveau découpage électoral, réalisé sur la base du département administratif, cette institution comptera désormais 52 membres, après la présente



Photo : D.R

La nouvelle répartition des sièges au Sénat n'a pas fait que des heureux parmi les sénateurs.

législature. Soit : 08 sièges pour la province de l'Estuaire, 11 pour le Haut-Ogooué, 02 pour le Moyen-Ogooué, 09 pour la Ngounié, 06 pour la Nyanga, 04 pour l'Ogooué-Ivindo, 04 pour l'Ogooué-Lolo, 03 pour l'Ogooué-Maritime et 05

pour le Woleu-Ntem. Malgré les interpellations des sénateurs, notamment lors de la clôture de la précédente session ordinaire du Parlement, demandant au gouvernement de veiller à ne pas trop "déshabiller Paul au profit de Jean", et

pour des nécessités d'équilibre démocratique et institutionnel, l'Exécutif est allé au bout de sa logique. C'est-à-dire celle dictée par les participants au Dialogue politique d'Angondjé. Dans tous les cas ce nouveau découpage n'a pas fait que des heureux. Loin s'en faut. Des voix se sont élevées pour critiquer cette nouvelle donne. D'aucuns estimant que la part belle a été faite à certaines provinces au détriment d'autres. Dans tous les cas, il y a eu des grincements de dents. Jusqu'au palais Omar Bongo Ondimba. Du coup, certains se demandent si les sénateurs, dont les travaux au cours de la présente session devront essentiellement tourner autour de l'examen et la ratification des ordonnances prises pendant l'interses-

sion parlementaire, feront diligence s'agissant du texte relatif à leur institution. Quelle est leur marge de manœuvre, sachant que cette réduction relève d'un "accord politique" entre la majorité et l'opposition dans le cadre des assises d'Angondjé ?

Face à ces interrogations, certains pourfendeurs du Sénat, soutiennent qu'il fallait purement et simplement supprimer cette institution. Comme pour dire que les défenseurs du Sénat doivent s'estimer heureux, parce que, malgré tout, le Sénat demeure parmi les institutions constitutionnelles du Gabon. Cela suffira-t-il pour consoler ceux dont les sièges ont été supprimés ? Pas si sûr. Tout compte fait, ont-ils d'autres choix que de s'aligner ?

Assemblée nationale

La fin d'une époque

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

AUJOURD'HUI, s'ouvre la première session ordinaire du Parlement. Fait notable à signaler, à cette occasion, l'Assemblée nationale connaîtra, dans sa forme actuelle, sa dernière rentrée parlementaire. En effet, les prochaines Législatives d'avril sonneront la fin d'une époque. Celle d'une chambre de députés à 120 membres. A la prochaine législature, ce nombre passera à 143. Cette situation est la résultante du récent découpage électoral réalisé par le gouvernement conformément aux recommandations du Dialogue

politique d'Angondjé. La 12^e législature, avec elle tout l'héritage ancien, fera donc désormais partie d'une époque qui relève du passé.

Dans ce nouveau découpage, chaque province a vu ses sièges augmenter en nombre. C'est ainsi que la province de l'Estuaire comptera désormais 26 députés, le Haut-Ogooué 23, le Moyen-Ogooué 10, la Ngounié 18, la Nyanga 11, l'Ogooué-Ivindo 12, l'Ogooué-Lolo 12, l'Ogooué-Maritime 13, le Woleu-Ntem 18. Dans ce nouveau découpage, chaque chef-lieu de province voit également en hausse ses élus à l'Assemblée nationale. Cela en fonction du nombre des arrondissements...



Photo : Bandoma

L'Assemblée nationale voit le nombre de ses membres augmenter, à la faveur du nouveau découpage électoral.

Il faut souligner que l'exercice de ce jour intervient après une prorogation de mandat s'inscrivant dans le cadre des discussions entre les acteurs politiques nationaux lors des assises d'Angondjé. Comme le prévoit la

loi, l'ouverture d'une session parlementaire s'impose, même si ce ne sont pas les mêmes acteurs qui vont la clôturer. Etant donné que, selon la Constitution, la présente session prendra fin le dernier jour

ouvrable du mois de juin. Entre temps, les élections des députés auront déjà eu lieu.

Faut-il en conclure que tout au long des travaux y relatifs, les uns et les autres auront la tête ailleurs ? Y répondre par l'affirmative ne serait pas insensé, tant l'avenir de la plupart des élus de cette chambre du parlement se dessine désormais en pointillés. Personne, en tout cas, à commencer par eux-mêmes, ne saurait jurer de la reconduction du plus grand nombre de ces élus. Car, d'autres éléments sont désormais sur la table. Notamment l'engouement que suscitent les prochaines Législatives au niveau des états-majors des partis po-

litiques, autant de la majorité au pouvoir que de l'opposition.

C'est dire qu'il va falloir se battre, pour ceux qui auront le privilège de défendre leurs sièges, contre des adversaires coriaces. Ce qui va forcément conduire certains députés à regretter le scrutin de 2011 ayant vu la plupart d'entre eux l'emporter facilement. Parfois, sans adversaires. Et, contrairement à ce que certains pourraient penser, l'augmentation du nombre des députés n'est pas faite pour faciliter les choses. Tout le contraire. Hormis certains sièges, qui font office de citadelles imprenables, dans la majorité des circonscriptions, la lutte s'annonce âpre.